



## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :**

Le conseil municipal de la Ville de Chambly a adopté lors de la séance ordinaire du 18 août 2026, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT 2026-1506-07**

**« Règlement final 2026-1506-07 modifiant le règlement 2023-1506 et le règlement 2026-1506-06 concernant la circulation et le stationnement »**

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 18 août 2026

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://www.ville.chambly.qc.ca/>.

DONNÉ à Chambly,  
Ce 21 août 2026

M<sup>e</sup> Nancy Poirier  
Greffière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

### **AVIS DE PROMULGATION**

#### **Règlement 2026-1506-07**

Je soussigné, M<sup>e</sup> Nancy Poirier greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 21 août 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'août 2026.



M<sup>e</sup> Nancy Poirier  
Greffière